

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS



Saison 2025 - 2026

Procès-verbal n°16 du 11/04/2026

Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Jacky MASSON	Présent	Dominique LEDOS	Excusé
Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Excusé
Bernard GUEDET	Excusé	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Excusé
Xavier AUBERT	Excusé	Christophe PEAN	Présent
Dominique DROUIN	Présent		

Préambule :

- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club de MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Xavier AUBERT, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Christophe PEAN, membre du club de US CONLIE (502081), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Dominique LEDOS, membre du club de US SAVIGNE L'EVEQUE (515680), ne prenant part ni aux délibérations, ni concernant ce club.
M. Dominique DROUIN, membre du club de VELO S. FERTOIS (500351), ne prenant part ni aux délibérations, ni concernant ce club.

Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. VALIDATION DES PV ANTERIEURS

La commission valide le PV N° 15 de la CDCC seniors du 28/03/2026

2. COMPETITIONS

Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres Seniors Masculins qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité, et sous réserve des procédures en cours jusqu'au 06/04/2026 inclus.

Validation des forfaits

Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)

Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€).

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Division 1 Seniors M / 1	A	501926	Sable Fc 4	FM 53987110	50038.2 29/03/2026
Division 2 Seniors M / 1	D	534138	Requell As 1	FM 54012681	51769.2 04/04/2026
				54012690	51778.2 29/03/2026
Division 3 Seniors M / 1	D	515078	Monce En Belin Es 3	FM 54011347	51714.2 29/03/2026
Division 4 Seniors M / 1	A	548064	St Longis Es 1	FM 54009862	51391.2 29/03/2026
Division 4 Seniors M / 1	D	501898	Ent. Chateau Dissay 3	FM 53989430	50988.2 29/03/2026
				54012631	51744.2 05/04/2026
Division 4 Seniors M / 1	E	518487	Solesmes Js 3	FM 53989612	51056.2 29/03/2026
		520647	Chantenay Villedieu 2	FM 53989572	51076.1 04/04/2026
				53989608	51052.2 29/03/2026
		581248	Villaines Malicorne 2	FM 53989573	51077.1 04/04/2026
				53989578	51022.2 06/04/2026
Division 4 Seniors M / 1	F	509244	Montfort Le Gesnois 3	FM 53989744	51120.2 29/03/2026
Division 4 Seniors M / 1	G	502225	Ste Jamme Sportive 2	FM 53989907	51211.1 04/04/2026
		538497	Trangé Sc Tcd 3	FM 53989913	51157.2 06/04/2026

Forfait général ENT CHATEAU DISSAY 3 - D4 Poule D

La commission,

– Prend connaissance du forfait de l'équipe de ENT CHATEAU DISSAY 3 pour la rencontre du 05/04/2025 : Pontvallain Fr. 2 - Ent. Chateau Dissay 3

– Constate que cette équipe comptabilise 6 forfaits dans le championnat Division 4 poule D (les 16/11/2025, 01/03/2026, 08/03/2026, 22/03/2026, 29/03/2026, 05/04/2026),

– En application de l'article 26 alinéa 10 des règlements de la LFPL : « *un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises est considéré comme forfait général. S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, le Comité de Direction du Centre de Gestion concerné peut augmenter le nombre de forfaits donnant lieu à forfait général.*

Disposition D72 : Un club déclarant ou déclaré forfait en D4 à six reprises est considéré comme forfait général.

– Déclare **FORFAIT GENERAL l'équipe de ENT CHATEAU DISSAY 3** pour la saison 2025-2026 à compter du 11/04/2025,

– Conformément à l'article 12, le classement va être actualisé de la sorte : « *Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés.*»

– Conformément aux règlements de la LFPL, la commission inflige une amende de 64€ (16€ x 4) au club support de l'entente (501898).

3. COURRIERS

a) **Mail de l'US LA CHAPELLE ST REMY**
Objet : 2 matchs le 3/05/2026 pour l'équipe C

La commission,

- Prend note du mail de l'US LA CHAPELLE ST REMY (502154) suite à une erreur de planification dans la mise à jour des calendriers : 2 rencontres le 03/05/2026 pour l'Us La Chapelle St Rémy 3 en D4 poule C,

- Fixe les rencontres comme suit :

- La Chapelle St Rémy US 3 – La Ferté Bernard VS 3 à le 01/05/2026 à 13h
- Montmirail Melleray 2 - La Chapelle St Rémy US 3 à le 03/05/2026 à 15h

b) **Match N° 54010498 -Brette les Pins As 1 - Spay Uns 3 - Division 4 poule H du 17/05/2026**

La commission,

- Prend note de la demande de changement de date de l'AS BRETTE les Pins (582168) pour la rencontre du 17/05/2026 suite à l'indisponibilité du complexe sportif,

- S'agissant de la dernière journée de championnat, et conformément à l'article 15 des RG des championnats LFPL : "*Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure : R1, R2, R3, Championnats Départementaux (D1, D2, D3, D4). La Commission peut exceptionnellement y déroger, en fonction de la situation qu'elle apprécie souverainement, et notamment pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations*"

- Par conséquent, la commission décide d'inverser la rencontre et qu'elle se déroule le dimanche 17 mai 2026 à 13 heures à Spay.

Demande de report du club de l'ESP.S. Yvré l'Evêque concernant le match N° 54009273 du 12/04/2026 – ESP.S. Yvré l'Evêque 3 – Mulsanne Téléché AS 3 – D4, poule H.

Objet : demande de report au 03/05/2026 de la part du club de l'ESP.S. Yvré l'Evêque

Suite à l'accord du club de Mulsanne Téléché AS, la commission donne son accord pour le report du match au 03/05/2026.

4. ETUDE DES DOSSIERS

1. **Match n° 53987731 – D2B – Sargé Les Le Mans AS 1 – Le Mans Glonnières 1 du 29.03.2026**

Info de la CDD → Match mis en instruction

La commission reste en attente des décisions de la commission de discipline.

2. **Match n° 53987730 – D2B – Tuffé SC 1 – St Mars La Brière US 1 du 29.03.2026**

Info de la CDD → Match mis en instruction

La commission reste en attente des décisions de la commission de discipline.

3. **Match n° 53987860 – D2C – Cérans Foulletourte 1 – Brulon Apb FC 2 du 22.03.2026**

Info de la CDD → Match mis en instruction

La commission reste en attente des décisions de la commission de discipline.

4. **Match n° 53988267 – D3A – Ste Jamme Sp 1 – Trangé SC TCD 2 du 29.03.2026**

La commission prend connaissance des pièces du dossier et décide de faire rejouer ce match au 01/05/2026, arbitré par 3 officiels.

5. TIRAGE AU SORT DES COUPES DU DISTRICT

COUPE DE LA SARTHE Le Buisson - 8e de finale

1	Mayet Vigilante 1	D2D	14/05/2026	Le Mans Asptt 1	D1A
2	Mulsanne-Teloche As 1	R3F	14/05/2026	Bouloire Us 1	D1B
3	Neuville S/Sarthe As 1	D2A	14/05/2026	Le Mans Gazelec Sp. 1	R3D
4	Beaumont Sa 1	R2D	14/05/2026	Sable Fc 1	R1B
5	Etival Les Le Mans 1	D2A	14/05/2026	La Suze Roezé Fc 1	R1A
6	Bonnetable Patriote 1	R3E	14/05/2026	Mansigne Us 1	R3F
7	Coulaines Js 1	R1A	14/05/2026	Le Mans Villaret As 1	R1B
8	Mamers Sa 1	R3E	14/05/2026	Le Mans Fc 2	R1A

Coupe du District G.Sepchat Intersport - TOUR 6

le 01/05/2026

1	St Saturnin Mi. F.C. 2	D1A	01/05/2026	Le Lude Js 1	D2D
2	Ruaudin As 1	D1A	01/05/2026	Le Mans Union Sud 1	D2D
3	Courgains Gsis 1	D3B	01/05/2026	Yvre L'Eveque Es 1	D1B
4	Le Mans Sablons Gaz. 1	D1B	01/05/2026	Trangé Sc Tcd 1	D1A
5	Conlie Domfront Us 1	D2A	01/05/2026	St Jean D'Asse As 1	D1B
6	Anille Brayé Foot 1	D1B	01/05/2026	Le Mans Gazelec Sp. 2	D2A
7	St Mars La Briere Us 1	D2B	01/05/2026	Vibraye Us 1	D1B
8	Mamers Sa 2	D2B	01/05/2026	Loue Ca 1	D1A
9	La Chap St Remy Us 1	D1A	01/05/2026	Bazouges-Cre Us 1	D1B
10	Coulans La Quinte Us 1	D2A	01/05/2026	Juigne/Sarthe As 1	D2C
11	Val Du Loir Fc 1	D3D	01/05/2026	Tuffe Sc 1	D2B

Vainqueur du match n° 11

Exempt le 01/05/2026

12	Val Du Loir Fc 1 ou Tuffe Sc 1	08/05/2026	Connerré Es 1	D2B
----	--------------------------------	------------	---------------	-----

EXEMPTS

1	Bouloire Us 1	D1B
2	Etival Les Le Mans 1	D3D
3	Le Mans Asptt 1	D1A
4	Mayet Vigilante 1	D2D
5	Neuville S/Sarthe As 1	D2A

Les matchs du 01/05/2026 sont susceptibles d'être repoussés au 03/05/2026 sur accord des 2 clubs et transmis au district.

6. ORGANISATION DES FINALES DE COUPES ET CHALLENGE DU DISTRICT

La commission prend connaissance des candidatures des clubs de LA FERTE BERNARD VS et COULAINES JS pour l'organisation des finales de coupes et challenges du District qui se disputeront le Samedi 06/06/2026 pour les féminines et le Dimanche 07/06/2026 pour les seniors masculins sur le même site.

La commission privilégie le choix du club de La Ferté Bernard sous réserve du respect du cahier des charges de l'organisation des coupes et challenge du district.

La commission remercie le club de Coulaines JS d'avoir porté pour l'organisation des finales de coupe et challenges du District.

7. ETAT DES DYSFONCTIONNEMENTS FMI

La commission prend connaissance du récapitulatif des dysfonctionnements FMI des compétitions seniors jusqu'au 29/03/2026.

29/03/2026	Division 3 Seniors M / 1 / Poule A	F.C. Rouez Crisse 1	Conlie Domfront Us 2	FMI reçue le 31/03/2026 à 14H45	Arti 28-2	17,00 €
------------	------------------------------------	---------------------	----------------------	---------------------------------	-----------	---------

Cette sanction a été validée et appliquée dans le prochain PV N° 07 du 04/04/2026 de la commission de pilotage de la FMI.

8. MATCHS REMIS

DISTRICT SARTHE		Matches remis / rejoués		Ancienne date	Nouvelle date			
Match								
Division 2 Seniors M / 1		Poule D		4				
54010434	51485.2	590874	Champagne Fcs 1	. 502035	La Lude Js 1	15/03/2026	03/05/2026	RP
						15H		
54011085	51624.2	514471	Mayer Vigilante 1	. 509341	Challes Usogl 1	15/03/2026	03/05/2026	RP
						15H		
54011144	51657.2	521708	Laigne St Gervais Co 1	. 515078	Monca En Belin Es 2	15/03/2026	03/05/2026	RP
						15H		
54012677	51765.2	521401	Pontvallain Fr. 1	. 509947	Ecommoy Fc 2	22/02/2026	03/05/2026	RP
						15H		
54012679	51767.2	509146	Parigna L'Eveque Js 1	. 521401	Pontvallain Fr. 1	15/03/2026	01/05/2026	RP
						15H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule B		13				
53989080	50862.1	525932	Moulins La Carbonnel 2	. 524231	Gennes La Gandelin 1	15/03/2026	05/04/2026	RP
						13H		
53989108	50828.2	527501	Fye As 2	. 525931	Tennie Us 2	22/02/2026	06/04/2026	RP
						15H		
53989108	50830.2	525931	Tennie Us 2	. 551297	Oisseau La Petit Us 1	15/03/2026	03/05/2026	RJ
						15H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule C		15				
53989267	50892.2	502154	La Chap St Remy Us 3	. 500351	La Ferté Bernard Vs 3	01/03/2026	03/05/2026	RP
						15H		
53989273	50898.2	522430	Montminal Maileray 2	. 502154	La Chap St Remy Us 3	15/03/2026	03/05/2026	RP
						15H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule D		18				
53989405	50963.2	501898	Ent. Chateau Dissay 3	. 522432	St Ouen St Biez Us 2	08/02/2026	15/03/2026	RP
						13H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule E		14				
53989560	51064.1	517848	La Chap. D'Aligne 2	. 511258	Noyen S/ Sarthe Ss 3	21/12/2025	03/05/2026	RJ
						15H		
53989590	51034.2	581248	Villaines Mailcome 2	. 508477	Parce/Sarthe Cs 2	01/03/2026	03/05/2026	RP
						13H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule F		16				
53989723	51099.2	509146	Parigna L'Eveque Js 2	. 552451	Joue La Guierche Fc 2	15/03/2026	03/05/2026	RP
						13H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule G		19				
53989918	51162.2	538497	Trangé Sc Tod 3	. 502202	Cerans Fouletourte 2	08/02/2026	03/05/2026	RP
						15H		
Division 4 Seniors M / 1		Poule H		20				
53990054	51231.2	509146	Parigna L'Eveque Js 3	. 502407	Neuville S/Sarthe As 2	15/03/2026	03/05/2026	RP
						13H		
54010481	51511.2	590874	Champagne Fcs 2	. 508478	La Mans Cheminots Cs 2	15/03/2026	03/05/2026	RP
						13H		

Prochaine réunion : Lundi 4 Mai à 18h30

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and diagonal strokes within an oval shape.

Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop and a vertical stroke.